

**DOSSIER DE DEMANDE DE PROPOSITION
SELECTION DE CONSULTANT
POUR L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE
DE DEVELOPPEMENT DE PRODUITS
D'ASSURANCE SANTE**

CAURIE MF

SENEGAL

MAI 2023

Avec l'appui financier de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Table des matières

Section 1. Lettre d'invitation	3
Section 2. Note d'information aux Consultants	4
Section 3. Termes de référence	7

Section 1. Lettre d'invitation

Montrouge, le 16/05/2023

Madame/Monsieur,

1. La Fondation Grameen Crédit Agricole a obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg " (ci-après dénommé « le Bailleur ») et géré par la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer en partie le coût d'activité d'assistance technique, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.
2. La Fondation sollicite maintenant des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission Assistance Technique «Elaboration d'une stratégie pour le développement de produits d'assurance santé » pour CAURIE MF - Sénégal. Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence à la Section 3 du document.
3. Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC ») et conformément aux procédures décrites dans la présente DP. Le budget relatif à cette mission ne pourra pas excéder 20 000 EUR, HT (vingt-mille euros hors taxe).
4. La présente DP comprend les sections suivantes :
 - Section 1 - La présente Lettre d'invitation
 - Section 2 - Note d'information aux Consultants
 - Section 3 - Termes de référence

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Victoire BINSON
Chargée de programmes Assistance Technique

Section 2. Note d'information aux Consultants

- 1.1 Nom du Maître d'Ouvrage : Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation représentée par Madame Victoire BINSON, Chargée de programme Assistance Technique
Mode de sélection : Sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »)
- 1.2 Nom, objectifs et description de la mission : Mission « Elaboration d'une stratégie pour le développement de produits d'assurance santé » pour CAURIE MF – Sénégal.

Le Maître d'Ouvrage fournit les intrants suivants : Tout document disponible qui pourrait être utile à la bonne conduite de la mission
- 1.3 Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à 2 (deux) jours avant la date de soumission.
Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France
Et de préférence par email :
 - maria.franco@credit-agricole-sa.fr
 - victoire.binson@credit-agricole-sa.fr
Les propositions seront soumises dans la langue suivante : Français
- 2.1 i) Le nombre de jours de travail de personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : 35
ii) Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :
 - Expériences opérationnelles avérées dans la conduite d'étude de marché, l'élaboration de stratégie, le développement de produits de micro-assurance ;
 - Excellente connaissance du secteur de la microfinance et de celui de la micro-assurance, notamment du contexte réglementaire au Sénégal ;
 - Conduite de missions similaires en Afrique de l'Ouest et idéalement au Sénégal.iii) Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Français
- 2.2 i) La formation constitue un élément important de cette mission : non.
- 2.3 La composante du prix correspondant à des dépenses locales doit être libellée en Euro et si nécessaire dans la monnaie nationale (FCFA).
Le Consultant soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des prestations, dénommées "monnaies étrangères" ci-après et dans le Marché, indiquera en Euro le montant de l'offre nécessaire pour couvrir les besoins en monnaies étrangères.
- 2.4 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission.

- 2.5 Les Consultants doivent soumettre une version électronique de chaque proposition (une version pour la proposition technique et une version pour la proposition financière).
Les CV envoyés par les Consultants ne devront pas excéder 5 pages et les expériences/précédentes missions en lien avec la présente proposition devront être indiquées clairement.
La proposition financière des Consultants devra clairement distinguer les lignes budgétaires suivantes :
- **Les honoraires/frais de consultance**
 - **Les frais de voyage.**
- 2.6 Le Consultant, pour que sa candidature soit valide, doit signer et annexer à son offre technique une déclaration d'intégrité sous la forme décrite en Annexe 1. Cette déclaration engage le Consultant pendant toute la durée de l'appel d'offres, et si son offre est retenue, pendant la durée du Marché.
- 2.7 Le Consultant prend bonne note que cette déclaration prévoit que GCAMF et la BEI se réservent le droit de faire inspecter et de copier les dossiers et archives du Consultant concernant le marché, par les auditeurs qu'ils nommeraient, ainsi que par toute autorité ou toute institution de l'Union Européenne ou tout organe compétent selon la législation de l'Union Européenne.
- 3.1 Les propositions doivent être soumises au plus tard à l'adresse, la date et à l'heure suivantes :
- maria.franco@credit-agricole-sa.fr
 - victoire.binson@credit-agricole-sa.fr
- au plus tard le 06/06/2023 à 18h (heure locale de Paris)
- 3.2 Tout complément d'information au Maître d'Ouvrage doit être envoyé à l'adresse suivante :
- Fondation Grameen Crédit Agricole, 72/74 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France
Email:
- maria.franco@credit-agricole-sa.fr
 - victoire.binson@credit-agricole-sa.fr
- 4.1 Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant : (valeurs indicatives)

4.2

Points

i) Profil du/des Consultants Principaux :

- Connaissance et expérience (voir point 2.1 de la « Note d'information aux Consultants ») [0 – 20]
- Connaissance et expérience en renforcement des capacités techniques [0 – 10]
- Expériences similaires dans le pays de la mission et la région [0 – 10]

Sous- total : [0 - 40]

ii) Proposition technique :

- Compréhension globale des TDR [0 – 5]
- Degré d'analyse critique de la prestation demandée [0 – 5]
- Clarté de la proposition [0 – 10]
- Méthodologie proposée [0 – 35]

Sous total : [0 - 55]

iii) Niveau de participation locale [0 – 5]

Total : [0 – 100]

Le score technique minimum requis est de :

60 points

Monnaie utilisée pour la conversion des prix : Euro

4.3

Les poids respectifs attribués aux Propositions technique et financière sont :

Proposition technique = 0,8, et

Proposition financière = 0,2

4.4

Les négociations ont lieu par mail, téléphone ou plateforme digitale (Zoom, Skype, Webex, Teams, etc.).

5.1

Le début de la mission est prévu pour le mois de juillet 2023.

La mission aura lieu au Sénégal. Le Consultant sera basé au siège de CAURIE MF situé à Thiès.

Section 3. Termes de référence

I. Contexte

La Fondation Grameen Crédit Agricole soutient des institutions de microfinance (IMF) qui opèrent dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, en leur apportant des financements et un accès à des prestations d'assistance technique. Pour financer l'appui en assistance technique, la Fondation bénéficie de subventions du Fonds d'inclusion financière de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), initié et financé par le Gouvernement du Luxembourg et géré par la Banque Européenne d'Investissement, dans le cadre d'un accord de financement du Fonds d'inclusion financière, signé le 12 novembre 2019 entre la BEI et le Grand-Duché du Luxembourg. En 2021, CAURIE MF a été sélectionnée comme l'une des institutions bénéficiaires de ce programme afin de mettre en place un ensemble de mission, dont celle de « Elaboration d'une stratégie pour le développement de produits d'assurance santé ».

La mission sociale de CAURIE MF est de « contribuer durablement à la promotion économique et sociale des populations vulnérables, principalement les femmes en leur offrant des produits et services financiers appropriés ». Sa vision est « d'être une institution de microfinance socialement responsable, financièrement viable et leader dans l'offre de services aux populations vulnérables ».

CAURIE MF propose plusieurs types de produits de crédit, selon une méthodologie de groupe ou individuelle. Au 31 décembre 2022, l'institution de microfinance comptait 82 403 emprunteurs actifs, dont 86% de femmes et 62% vivant en zone rurale, pour un encours de crédit de 21,74 millions d'euro. CAURIE MF opère via un réseau de 10 agences et 202 employés. Ses opérations couvrent onze régions administratives du Sénégal, à savoir : Thiès, Diourbel, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Dakar (Département de Rufisque), Louga, Tambacounda, Kaolack, Kaffrine et Fatick. La Direction générale, basée à Thiès, assure la supervision et la coordination générale des activités.

II. Objectifs

CAURIE MF souhaite recruter un consultant externe pour l'aider à identifier les besoins de ses clients en matière d'assurance santé, mieux cerner le marché de l'assurance santé dans le secteur de la finance inclusive au Sénégal, élaborer une stratégie pour le développement de produits d'assurance santé, ainsi qu'une politique crédit et un parcours client pour ces produits.

III. Activités à mener et approche méthodologique

Le consultant privilégiera une démarche participative et dynamique dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités de la mission.

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, le consultant devra notamment réaliser les activités suivantes :

- Conduire une étude de marché sur l'assurance santé dans le secteur de la finance inclusive au Sénégal ;
- Examiner le cadre réglementaire de l'assurance santé au Sénégal pour faire ressortir d'éventuelles limites ou obstacles au développement de produits d'assurance santé ;
- Effectuer une étude des besoins des clients de CAURIE MF en matière d'assurance santé ;

- Elaborer des recommandations et une stratégie pour le développement de produits d'assurance santé pour les clients et futurs clients de CAURIE MF ;
- Développer une politique crédit et le parcours client pour les services d'assurance santé.

IV. Résultats attendus

- Un rapport est établi et détaille les résultats de l'étude de marché, de l'étude des besoins des clients en matière d'assurance santé et l'analyse du cadre réglementaire de l'assurance santé au Sénégal, mettant en évidence les limites et obstacles pour le développement de produits d'assurance santé ;
- Des recommandations et une stratégie pour le développement de produits d'assurance santé pour les clients et futurs clients de CAURIE MF ont été élaborées ;
- Une politique crédit et un parcours client ont été élaborés pour les services d'assurance santé.

V. Livrables attendus

- Un rapport de mission incluant notamment les résultats de l'étude de marché, de l'étude des besoins des clients en matière d'assurance santé et la note sur le cadre réglementaire régissant le secteur de l'assurance santé au Sénégal ainsi que les limites et obstacles pour le développement de produits d'assurance santé ;
- Les recommandations et la stratégie pour le développement de produits d'assurance santé pour les clients et futurs clients de CAURIE MF ;
- La politique de crédit ;
- Le parcours client ;
- Un *reporting* sur l'atteinte des indicateurs suivants :
 - Réalisation de l'objectif global de la mission (sur une échelle de 1 à 4 - 1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé) ;
 - En cas de recrutement d'experts locaux/nationaux, niveau d'accroissement de la base de leur connaissance suite à la mission (sur une échelle de 1 à 4 - 1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé) ;
 - Renforcement de l'impact social de CAURIE MF grâce au projet (sur une échelle de 1 à 4 - 1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé) ;
 - Intégration de la dimension homme-femme dans le projet (sur une échelle de 1 à 4 - 1 - faible ; 2 - modéré ; 3 - satisfaisant ; 4 – élevé).

VI. Indications supplémentaires

- La phase terrain de la mission devra avoir lieu au Sénégal.
- L'ensemble de la mission devra être réalisée et les livrables finalisés dans un délai de 6 mois après la signature du contrat.

Annexe 1 – Déclaration d'intégrité

« Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou [soustraitants/sous-traitants](#) agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, n'ayons/n'ait commis ou ne commettons/commette une quelconque [manœuvre/manœuvre](#) interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant le projet « Elaboration d'une stratégie pour le développement de produits d'assurance santé » (le « marché »), et à vous informer au cas où une telle [manœuvre/manœuvre](#) interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente déclaration. Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous-mêmes ni aucun autre individu, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaires en coentreprise ou sous-traitants agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, (i) ne soyons visés/ne soit visé par ou autrement soumis à des sanctions de l'UE ou de l'ONU et, (ii) en lien avec l'exécution de travaux ou la fourniture de biens ou de services au titre du marché, n'agissions/n'agisse en violation de sanctions de l'UE ou de l'ONU. Au cas où une telle situation serait portée à l'attention de toute personne de notre société chargée de veiller à l'application de la présente déclaration, nous nous engageons à vous en informer.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus, avons été condamnés/a été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, ou sanctionné(s) par une autorité, quelle qu'elle soit, pour un délit quelconque impliquant une manœuvre interdite en rapport avec une procédure d'appel d'offres ou un marché de fourniture de travaux, de biens ou de services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés, représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné d'un emploi quel qu'il soit pour avoir été impliqué dans une manœuvre interdite, ou (iii) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant, agissant comme indiqué ci-dessus avons été exclus/a été exclu ou autrement sanctionnés/sanctionné par les institutions européennes ou par une grande banque multilatérale de développement (Groupe Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement ou Banque interaméricaine de développement, notamment) de la participation à une procédure d'appel d'offres pour cause de manœuvre interdite, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou démission ou cette exclusion, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons/commettra aucune manœuvre interdite en rapport avec le le marché [donner les détails si nécessaire].

Nous prenons acte du fait que si nous faisons l'objet d'une décision d'exclusion par la Banque européenne d'investissement (BEI), nous ne serons pas éligibles à l'attribution d'un marché financé par la BEI.

Nous accordons à la Fondation Grameen Crédit Agricole, à la Banque européenne d'investissement et aux auditeurs nommés par le premier ou la seconde, ainsi qu'à toute autorité, institution européenne ou organe compétent selon la législation de l'Union européenne, le droit d'inspecter et de copier nos dossiers et archives et ceux de tous nos sous-traitants dans le cadre du marché. Nous acceptons de conserver lesdits dossiers et archives durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de soumission des offres et, si le marché nous est attribué, au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du marché. »

Aux fins de la présente déclaration, il faut entendre l'expression « manoeuvre interdite » au sens qui lui est donné dans la Politique antifraude de la BEI¹.

Signature du consultant,
précédée de la mention « Lu et approuvé » :

<p><u>Nom</u></p> <p><u>Fonction :</u></p> <p><u>Signature :</u></p>
--

¹ Pour en savoir plus sur les définitions, se référer à la Politique antifraude de la BEI (<http://www.eib.org/fr/infocentre/publications/all/anti-fraud-policy.htm>).